

6. Une Europe des régions

Suite et fin de notre série sur les régions chez nos voisins européens. Le sociologue angevin **Albrecht Sonntag*** nous explique le poids prépondérant que l'entité régionale est amenée à prendre dans le futur.

En Europe, les régions ont leur mot à dire : plus de 300 d'entre elles ont une représentation physique à Bruxelles afin de s'y faire entendre. Elles sont aussi organisées dans le Comité des régions. Ce dernier, établi en 1994 et composé de 344 élus régionaux et locaux, n'est certes qu'un organe consultatif, mais ses opinions et recommandations sont prises en compte dans le processus décisionnel européen.

Depuis une quinzaine d'années, les régions sont devenues les interlocutrices privilégiées de la Commission Européenne. Il est vrai que le dynamisme des régions, tournées vers l'avenir et résolues à valoriser le potentiel sous-exploité de leur territoire, contraste souvent avec la léthargie des États-membres, jaloux entre eux de leurs prérogatives et enclins à des jeux d'influence qui rappellent le XIX^e siècle.

Les régions sont le terrain sur lequel s'applique la politique de cohésion européenne, contrepoids salutaire à la logique du marché unique. C'est là que se mettent en place les coopérations transfrontalières, l'échange des expériences et des pratiques innovantes, la solidarité européenne (et ce non seulement sur le plan financier par le biais des fonds structurels). Dans les années 80, Jacques Delors avait évoqué la trilogie de « la

compétition qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit » comme l'essence même du contrat européen. C'est encore au niveau des régions que l'Europe d'aujourd'hui s'approche le mieux de cette ambition noble.

Pour les régions françaises, l'Union européenne est une force émancipatrice. Loin d'avoir les pouvoirs étendus ou les moyens financiers de leurs homologues allemands ou espagnols, elles y ont puisé une confiance en soi et une conscience de leur potentiel que l'État français ne leur a accordées qu'à contrecœur. Certaines, comme les réseaux transfrontaliers

Sarre-Lorraine-Luxembourg ou Catalogne/Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées, tirent le plus grand bénéfice de la disparition des anciennes frontières nationales. D'autres, comme l'illustre le bureau bruxellois Bretagne/Pays de la Loire/Poitou-Charentes, osent même redessiner la carte pour les besoins de la visibilité et de l'efficience. Bien plus que les capitales nationales, ce sont elles qui préfigurent l'Europe de demain.

Albert SONNTAG

*** Titulaire de la chaire Intégration européenne à l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA).**